

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

## AVIS PUBLIC

---

### ÉTAPE 1 DU PROCESSUS

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-U53-94  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 – MODIFICATION À LA  
GRILLE HC-723 ET AJOUT DE DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES  
AU PROJET INTÉGRÉ DE LA ZONE HC-723**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 21 février 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :
  - Règlement numéro 2023-U53-94 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – modification à la grille Hc-723 et ajout de dispositions particulières applicables au projet intégré de la zone Hc-723.

#### Objet du règlement

2. Ce projet de règlement vise à :
  - Modifier la grille des usages et normes de la zone résidentielle de moyenne à forte densité « Hc-723 » afin d'y ajouter la catégorie d'usage habitation de type « Projet intégré (h5) » avec les normes correspondantes et certaines dispositions spéciales.

#### Assemblée publique de consultation

3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 21 février 2023, **ce premier projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.**
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

#### Modalité pour l'assemblée publique de consultation

5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 9 mars 2023 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

#### Approbation référendaire

6. Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

#### Zone concernée

7. La zone concernée par ce premier projet de règlement est la zone Hc-723 et elle est délimitée par les voies de circulation, lots ou rivières suivants :
  - Au sud de la rivière du Nord;
  - À l'est des lots 5 580 552, 5 580 550, 5 580 549, 5 580 545, 5 580 544, 5 580 521, 5 580 541, 5 580 540, 5 580 547, 5 580 548, 5 582 013 et 5 580 532, tous du cadastre du Québec;
  - Au nord des lots 5 580 558, 5 580 557, 5 580 526, 5 582 012 et 5 580 541, tous du cadastre du Québec;
  - À l'ouest des lots 5 580 579 et 6 421 210, tous du cadastre du Québec.

#### Documents à être consultés

8. Le premier projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 21 février 2023 - Ville) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50,

rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

9. Une présentation détaillée du projet ainsi que le plan de la zone concernée mentionnée à la section « Zone concernée » du présent avis seront disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 21 février 2023) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260 au plus tard la veille de la consultation publique.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Anny Després, greffière adjointe